



Gros problèmes avec un achat sur plan d'un t2

Par **lisandra2a**, le **28/01/2011** à **20:24**

Bonjour,

j'ai acheté un appartement sur plan en 2008, la livraison était prévue pour 4 ième trimestre 2009. A ce jour, il n'est toujours pas livré, et il comporte des mal façons (mur qui apparait dans un angle 30 cm par 30), et il n'ont pas respecté les installations prévues. J'avais un apport prévu pour les 10 % restant, que j'ai épuisé a cause du retard de plus d'un ans dans les loyers etc... A ce jour ils doivent refaire certaines modifications qui n'ont pas fait comme il fallait, et ils ont fait un devis (donc j'ai peur qu'il me facture), et il ne nous laisse pas faire le PV tant qu'on donne pas les 10%. On a perdu plus de 16500 euros a cause de leurs retards dans les loyers, cautions, la santé, on doit se débarasser d'un bureau car il nous manque 30 cm a cause de ce mur non prévut.. On ne sait plus quoi faire, on est a découvert, on ne peut pas se permettre de payer 200 euros pour un avocat, même si c'est la seule solution. Si vous pouvez m'aider car ils me mettent un peux le couteau sous la gorge, il veulent me mettre sous huissier... Si vous pouvez me contacter, ou m'aider, ou me laisser un numéro je ne sais plus quoi faire, au moin avoir un conseil...

Merci beaucoup j'espere que vous pourrez m'aider. Bonne soirée.

Par **Marion2**, le **29/01/2011** à **22:53**

[citation]**on ne peut pas se permettre de payer 200 euros pour un avocat, même si c'est la seule solution.** [/citation]

Vous êtes bien en-dessous des honoraires d'un avocat !

Par **lisandra2a**, le **30/01/2011** à **03:16**

Sur Ajaccio il y en à a ce prix là pour une consultation, mais vous avez raison ça peut atteindre de grosses sommes...

Je pensais que j'avais une réponse...

Bonne soirée.